

## ÉTUDE DIRIGÉE

Une étude dirigée est organisée le lundi, mardi et jeudi en fin de journée. Elle est destinée en priorité aux élèves des trois premières années. Les élèves des autres années y sont également accueillis, l'aide du professeur responsable étant cependant orientée en priorité vers les plus jeunes. L'inscription à cette activité implique pour chacun une volonté personnelle de travail et le respect des consignes du professeur et du travail des condisciples. Afin de garantir au mieux la possibilité d'un suivi individuel des élèves, le nombre des participants à l'étude dirigée sera limité. Il y a donc lieu de s'inscrire à cette activité afin d'en permettre

la bonne organisation. L'étude se tiendra dans les locaux des blocs A4 et A5 de 16h30 à 17h30.

Chaque élève inscrit à l'étude dirigée peut l'être pour les trois jours de la semaine ou pour certains de ceux-ci. **Dès son inscription à l'activité, l'élève est dans l'obligation d'y participer.** Toute absence prévisible doit être annoncée par écrit via le journal de classe au responsable du groupe d'étude de l'élève. Les parents seront tenus informés de toute absence non annoncée. Nous attendons la plus franche et volontaire collaboration des parents dans la gestion des éventuelles absences de leur(s) enfant(s) à l'étude.

L'étude dirigée est organisée grâce au soutien de la région bruxelloise dans le cadre d'un projet « Dispositif d'Accrochage Scolaire » (DAS). Les subsides accordés permettent de renforcer utilement l'équipe d'encadrement par des professeurs de différentes disciplines. Afin de couvrir une partie des frais de chauffage et d'éclairage des locaux occupés par l'étude, nous demandons toutefois à chaque élève inscrit une **cotisation semestrielle** de 10€, 15€ ou 20€ selon que l'inscription est réalisée pour un, deux ou trois jours par semaine. **L'inscription à l'étude ne sera enregistrée qu'après réception de la cotisation.** Celle-ci sera versée sur le compte **IBAN BE49 9792 2714 1871** de l'« Association Extrascolaire Jean XXIII » avec la mention **ÉTUDE DIRIGÉE**, le **NOM**, le **PRÉNOM** et la **CLASSE** de l'élève avant la première participation de l'élève à celle-ci.

**L'étude dirigée débute le lundi 11 septembre**

## ATELIER D'ORTHOGRAPHE

Dans le cadre de l'étude dirigée et dans les mêmes conditions d'inscription, d'implication et de respect des consignes que celle-ci, un soutien dans l'apprentissage de l'orthographe française est proposé aux élèves de tous les niveaux. Monsieur

Despontin accueille les élèves de 16h30 à 17h30 dans le **local informatique** afin de les guider dans la réalisation d'exercices de drill ciblés par l'utilisation d'outils en ligne, notamment le « Projet Voltaire », <http://www.projet-voltaire.fr>.

L'atelier d'orthographe est organisé grâce au soutien de la région bruxelloise dans le cadre d'un projet « Dispositif d'Accrochage Scolaire » (DAS). Afin de couvrir une partie des frais de chauffage et d'éclairage des locaux occupés par l'étude, nous demandons toutefois à chaque élève inscrit une **cotisation semestrielle** de 15€, comprenant aussi l'abonnement au Projet Voltaire. L'inscription à l'atelier ne sera enregistrée qu'après réception de la cotisation. Celle-ci sera versée sur le compte **IBAN BE49 9792 2714 1871** de l'« Association Extrascolaire Jean XXIII » avec la mention **ATELIER D'ORTHOGRAPHE**, le **NOM**, le **PRÉNOM** et la **CLASSE** de l'élève avant la première participation de l'élève à celle-ci.

**L'atelier d'orthographe débute la semaine du 11 septembre**